

**No 16 Séance du Conseil général du jeudi 13 décembre 2018 à 19 h 30
à l'Hôtel de Ville**

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal no 15
3. a) Plan des intentions 2019-2024
b) Budget 2019 et rapport de la Commission financière et de gestion
4. Crédit budgétaire de CHF 398'000 pour divers travaux de réfections et d'extensions du réseau électrique pouvant intervenir en 2019
Arrêté 1388
5. Modification du règlement relatif à la gestion des déchets - Adaptation de l'article 5.5 "*participation de l'impôt*"
Arrêté 1389
6. Motion du groupe PLR "*pour une diminution des coûts pour la collecte locale des déchets*"
7. Motion du groupe PLR "*pour une administration redimensionnée*"
8. Motion du groupe PLR "*pour une réduction notable des coûts des décorations de rue*"
9. Motion du groupe PLR "*Etude de réduction des charges pour la bibliothèque*"
10. Motion du groupe socialiste "*Promotion économique locale pour un engagement local*"
11. Motion du groupe Canette "*visant à demander que soient étudiées et mises en œuvre les mesures adéquates pour faire cesser définitivement le report des charges cantonales aux communes*"
12. Motion de M. Gregory Mallet demandant "*que soient créés au sein de la commune des jobs d'été pour les jeunes landeronnais de 16 à 18 ans*"
13. Divers

1. Appel

M. Yves Jakob, président, a le plaisir de saluer les conseillers et d'ouvrir la 16^{ème} séance ordinaire du Conseil général. Il fait part de la demande de l'administratrice-adjointe, Madame Kunz, de bien vouloir lui transmettre les interventions sur papier en fin de séance ou par courriel, afin de lui faciliter la rédaction du procès-verbal.

Le secrétaire passe à l'appel :

Présents : Amico Guyomarch Anne, Angelrath Nicole, Battistella Steve, Boillat Gilles, Bottinelli Maura, Bovet Stephan, Bürli Gilliane, Caillet Cédric, Chabloz Alexandre, Cuendet Denis, Fauro Massimo, Frier Ryser Claire-Anne, Frochaux Sylvie, Froelicher Thomas, Gremaud Cédric, Gross Marie-Claude, Hasler Reynald, Hofs Peter, Jacot Michael, Jakob Yves, Jaquier Thierry, Jeanneret Jean-Marc, Juan Marc, Kohler Cindy, Linder Thierry, Mallet Gregory, Muriset Christian, Pauchard Gisèle, Pin André, Schouller Nadine, Senn Jean-Philippe, Stooss Philippe, Toedtli Jean-François, Voirol Christophe, Wenger Bernhard, Wenger Patricia.

Excusés : Devenoges Jacques, Ghizzo Avio, Linder Pascal, Savoy Jacques, St-Louis Sylvie.

36 Conseillers généraux présents, majorité à 19.

Conseil communal

Présents : MM. De Marcellis Pierre, Egger Jean-Claude, Matthey Frédéric, Perret-Gentil Roland, Spring Roland.

Bureau du Conseil général :

Président:	M. Yves Jakob	UDC
Secrétaire:	M. Marc Juan	PSL
Questeurs:	M. Thierry Linder	CAN
	Mme Claire-Anne Frier Ryser	PLR

2. Procès-verbal no 15

M. Jean-Francois Toedtli relève qu'il était bien présent au dernier Conseil général.

Mme Anne Amico Guyomarch souligne, en page 178, qu'il s'agit d'une période de mesures d'économie (et non pas *énormes*).

M. Gregory Mallet, relève les accusations "assez graves" en page 182, mais tout à fait justifiées qui ont été portées sur les motions dont une motion en particulier où il manquait un *logo*. Il relève être le coupable et décide de corriger cela. A cet effet, il a préparé des autocollants qu'il prie les conseillers de bien vouloir coller sur les motions. Le fichier électronique est à disposition de ceux travaillant sur des tablettes.

Le Conseil général accepte, par 33 voix, le procès-verbal n°15 avec les modifications demandées.

3. a) Plan des intentions 2019-2024**b) Budget 2019 et rapport de la Commission financière et de gestion****a) Plan des intentions**

La parole est donnée à M. Roland Spring, président de Commune, lequel relève que compte-tenu de la situation financière de notre Commune, le plan des intentions a nécessité la tenue de plusieurs séances afin de respecter la loi sur les finances et le frein à l'endettement. L'exécutif a reporté plusieurs demandes de crédits, tracé et décalé des réfections de routes ou des travaux dans nos bâtiments. Les investissements prévus se montent à CHF 4.4 millions dont CHF 900'000.- ont déjà été votés. Une demande de crédit importante figure pour la première fois sur ce plan pour permettre l'extension de la *Rollomatic*. Le Conseil communal remercie le législatif d'accepter le plan des intentions.

Prise de parole des commissions.

La CFG, par Mme Maura Bottinelli, a posé des questions au Conseil communal concernant l'école, le parascolaire, les réseaux d'eau et le transport. Ayant reçu des réponses satisfaisantes, la CFG accepte le plan des intentions car il respecte les conditions du frein à l'endettement sans sortir des comptes autoporteurs.

Prise de parole des groupes.

Le PLR, par M. Jean-Marc Jeanneret, relève que, ces dernières années, le plan des intentions n'a jamais été voté.

Le président confirme que le plan des intentions n'est pas voté.

Mme Gilliane Bürli souligne que le PSL a parcouru le plan des intentions avec intérêt. Il apprécie de lire, dans ses lignes, une restauration du collège primaire et un bâtiment parascolaire pour lequel le projet s'étoffe de quelques CHF 1'450'000.-. Le PSL remercie l'exécutif de faire entrer notre Commune dans le concept du parascolaire prémuni de l'expérience vaudoise. Le PSL a également abordé le projet de nouvelle chaussée ZI Prés Bugnons en se questionnant de savoir qui la paie. On peut également trouver au plan des intentions « L'assainissement de la signalisation lumineuse carrefour Faubourg & Tirage ». Le PSL souhaite que le but soit d'y mettre un feu intelligent, à savoir un feu qui passe au rouge uniquement s'il y a une voiture sur l'une des autres entrées du carrefour. Le PSL remercie le Conseil communal pour le précieux travail effectué.

b) Budget 2019 et rapport de la Commission financière et de gestion

La parole est donnée à M. Roland Spring, directeur des finances, lequel relève qu'au prix de nombreux efforts, le déficit du budget 2019 a pu être ramené à CHF 71'100.-. Le budget tient compte de la mise en application des mesures votées lors du dernier Conseil général, mais également de toutes les économies demandées à nos services. Le budget 2019 s'est révélé meilleur qu'attendu d'environ CHF 400'000.-. Ceci provient d'une diminution de la péréquation, d'une forte diminution de la charge des intérêts et d'une diminution du nombre d'élèves, donc de beaucoup moins de charges. Malgré cette amélioration du budget, le Conseil communal a repris poste par poste et continué de réduire, décaler voire supprimer de nombreuses dépenses tout en cherchant de nouvelles recettes, ceci afin de s'approcher d'un budget équilibré. De nouvelles propositions d'économies seront discutées dans le cadre de cette séance et d'autres en 2019. Tous les comptes autoporteurs sont positifs. A ce sujet, M. Roland Spring relève la présence d'une erreur dans le compte "fonds d'électricité" dont le calcul doit être fait avec 0.3 centimes et non pas 3 centimes. Considérer donc un montant de CHF 38'400.- et non pas de CHF 384'000.-. A noter que cela n'influence en rien les comptes. Les comptes 2018 sont pour l'instant conformes voir légèrement meilleurs que le budget avec un déficit d'environ 1 million. Enfin, l'Etat nous a annoncé que le dossier *Rifront* (impôt des frontaliers) était définitivement classé et qu'il abandonnait deux des trois points d'impôts qui restaient en suspens. L'Etat est également disposé à repousser de 4 ans la bascule du dernier point. Tout ceci, pour autant que le Grand Conseil valide la réforme de la péréquation et de la fiscalité, l'année prochaine. M. Roland Spring souligne se tenir à disposition et remercie le législatif d'accepter le budget 2019.

Prise de parole des commissions.

La CFG, par Mme Maura Bottinelli, relève s'être réunie et avoir préparé une liste de 20 questions qu'elle a adressée au Conseil communal. Lors de la séance du 19 novembre 2018, la CFG a reçu les réponses et les éclaircissements demandés. Cela concernait l'administration, les salaires, l'impôt, l'électricité, les places de parc, la sécurité publique, le réseau social, l'école, etc. La CFG était également assez inquiète par rapport à *Prévoyance.ne* et s'est posé un certain nombre de questions par rapport à la réévaluation du patrimoine administratif. Les réponses reçues étaient satisfaisantes. La CFG était contente d'y voir clair mais néanmoins surprise, mais non mécontente, par l'embellie soudaine de notre budget. La CFG recommande, à sa grande majorité, d'accepter ce budget.

Prise de parole des groupes.

Le PLR, par M. Jean-Marc Jeanneret, a étudié et disserté longtemps sur ce budget. Le PLR informe qu'il s'abstiendra lors du vote. Le groupe se dit inquiet sur la situation financière de la Commune, non aujourd'hui, mais dans le futur. Nous vivons entourés de bulles. Il y a la bulle du *Bitcoin*, CHF 20'000.- descendu à CHF 3'800.-. Il y a aussi la bulle de la dette publique, au niveau européen, au niveau suisse et aux niveaux cantonal et communal. En regardant les comptes, on note une dette de CHF 71'000.-. En additionnant les CHF 52'000.- de budget

votés ainsi que le plan des intentions, cela nous fait une dette importante. Si on regarde le service de la dette qui est aujourd'hui à CHF 680'000.-, il suffit qu'en cas d'explosion d'une dette, les taux d'intérêts montent et, dans ce cas, il faudra trouver beaucoup de points d'impôts si ce taux d'intérêts, extrêmement bas pour l'instant remonte. Le PLR est aussi inquiet des investissements qui sont faits au niveau communal. Le PLR souhaiterait dès lors se battre sur deux points. D'une part sur les hausses d'impôts, en ayant une symétrie entre la hausse d'impôts et des économies supplémentaires. Inquiets des investissements communaux, le PLR va se battre sur deux points et souhaite participer, de par le dépôt d'une série de motions. Il souhaite également s'opposer à des demandes de crédits si celles-ci ne vont pas dans une ligne directrice et dans l'intérêt général. L'objectif est de remettre, dans quelques années, à nos enfants, des finances saines avec une dette mesurée de telle manière que nous n'étouffions pas sous le remboursement de cette dette et des intérêts. Cela fait également partie du développement durable. Le référendum déposé par le PLR n'a pas été fait de gaité de cœur. C'est aussi pour aller de l'avant et pour trouver des solutions ensemble. Le PLR va donc s'abstenir lors de ce vote et remercie à voix haute et forte l'administration pour tout le travail effectué, le Conseil communal pour son engagement, ainsi que la CFG qui toutes et tous ont fait un travail ingrat en allant grappiller des francs par-ci, des francs par-là pour amener les comptes tels que présentés.

L'UDC, par M. Bernhard Wenger, relève que la facilité avec laquelle notre collectivité est arrivée à presque équilibrer son budget est une bonne chose mais est par contre, la preuve que la rigueur nécessaire n'est pas toujours de mise dans le fonctionnement de notre institution. Le groupe UDC acceptera le budget. Il émet toutefois une grande prudence sur les chiffres de la nouvelle péréquation du Conseil d'Etat. En effet, nous ne sommes pas à l'abri d'un nouveau report de charges aux communes, instrumentalisé par la gauche du parlement. Alors attendons les prochains comptes pour plus de vérités. Il y a quelquefois loin de la coupe aux lèvres. L'UDC remercie le Conseil communal et l'administration pour le travail accompli.

Le PSL, par M. Thomas Froelicher, accepte le budget 2019 à l'unanimité. Le groupe déplore néanmoins le message reçu le mois dernier peignant le diable sur la muraille justifiant la suppression et/ou la diminution des subventions sportives, culturelles, sociales. Le PSL comprend que le flou créé par le report des charges de l'Etat ne permettait pas une bonne visibilité. Le PSL se réserve le droit de demander la remise en place de ces subventions qui prévalaient en 2019 pour le budget 2020. Le PSL remercie l'administration pour l'excellent budget présenté.

Prises de parole individuelles.

Mme Gilliane Bürli souhaite avoir une information complémentaire concernant la réponse relative au *Rifront*. Qu'entend-on par « c'est bouclé »? -

M. Roland Spring précise que c'est l'Etat qui a considéré qu'avec la révision de la péréquation, la question du *Rifront* (fameux impôt des frontaliers) était réglée, au travers d'une sorte de mélange effectué avec les 12 millions que l'Etat donne aux Villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle en guise de mesure relative aux charges de centre et de rayonnement. A ces villes de répartir ensuite librement entre les différents syndicats culturels et sportifs. M. Roland Spring ajoute également que les chiffres communiqués en octobre dernier équivalaient à ceux du mois d'août, dès lors plusieurs informations relatives aux écoles (nombre d'élèves, etc.) manquaient. A noter donc, à notre grande surprise, 19 élèves en moins, équivalent à une économie de CHF 200'000.- par rapport à 2018. Nous étions partis sur un déficit de 1 million, comme expliqué. Dès lors CHF 200'000.- qui proviennent de l'école, CHF 100'000.- qui proviennent de la péréquation. Un crédit a également pu être concrétisé à un taux beaucoup plus intéressant que celui de 3.25% (économie de CHF 50'000.-), sans compter les diverses économies. Malgré un budget meilleur que prévu, le Conseil communal a continué à procéder à des économies sur la plupart des dicastères.

Passage en revue du budget, par têtes de chapitre, pages par pages.

M. Jean-Marc Jeanneret relève, en page 3, compte 31130.00 (matériel informatique). Les CHF 1'600.- seraient destinés à l'acquisition d'un ordinateur destiné à la salle du Conseil pour effectuer des paiements. Il estime que si cette information est exacte, il faut se poser la question s'il n'aurait pas été possible d'économiser ce montant et de prévoir un poste portable pouvant être occupé le reste de la semaine. Il ne souhaite pas faire un amendement mais relève que c'est là-dessus qu'il faut faire des économies.

En page 17, une remarque concernant le compte 31010.00 amenée par M. Jean-Marc Jeanneret: passage de CHF 9'524.45 aux comptes 2017 à CHF 14'000.- au budget 2019. Il souhaiterait une explication par rapport à cette augmentation.

Selon M. Roland Spring, il s'agit de matériel pour le nettoyage estimé par notre service de conciergerie.

Page 27, M. Jean-Marc Jeanneret se pose la question à titre personnel, au compte 44700.02, s'il n'y aurait pas lieu d'augmenter le loyer du Club nautique de *La Capitainerie*?

A la connaissance de M. Roland Spring, il existe une convention d'une durée de 10 ans avec le Club nautique. Il est possible que l'on puisse augmenter le loyer en fonction de l'évolution de l'IPC. A évaluer ce que dit la convention (des accords ont été passés pour que l'on puisse construire).

M. Jean-Marc Jeanneret souligne être d'accord avec M. Spring mais estime que si on demande à tout le monde de faire des efforts il est peut-être également possible que le Club nautique fasse un effort dans 5 à 10 ans lorsque la convention sera échu.

Passage au vote : le budget 2019 est accepté par 26 oui, 0 non et 8 abstentions.

4. Crédit budgétaire de CHF 398'000 pour divers travaux de réfections et d'extensions du réseau électrique pouvant intervenir en 2019
Arrêté 1388

La parole est donnée à M. Frédéric Matthey, directeur des services industriels, lequel relève que traditionnellement et comme chaque année, l'exécutif présente au législatif sa demande de crédit budgétaire pour divers travaux de réfections et d'extensions du réseau électrique pouvant intervenir en 2019. Ces différents travaux doivent non seulement permettre d'intervenir en cas de problèmes sur le réseau électrique, mais également d'effectuer les différentes extensions. Une partie consiste en le renouvellement d'armoires afin de remplacer celles qui sont obsolètes et qui doivent être remplacées pour des raisons de sécurité. M. Frédéric Matthey reste à disposition pour toute question et remercie le législatif d'accepter cet arrêté.

Prise de parole des commissions.

La Commission SITP, par M. Jean-François Toedtli, acceptera l'arrêté 1388.

Pas de prise de parole des groupes.

Prises de parole individuelles.

M. Jean-Marc Jeanneret remercie, à titre personnel, l'administration communale pour le tableau de suivi des engagements financiers offrant une bonne vision des crédits et de la manière dont ils sont bien gérés. Il note que l'on a beaucoup de surprises positives. Il relève qu'en 2018, nous avons voté le même arrêté (1358) pour un montant de CHF 388'000.- alors que moins de 10% ont été engagés. Pourquoi un montant si élevé?

Selon M. Frédéric Matthey, différentes raisons justifient ce montant. Tout d'abord, la Commune du Landeron possède une convention GRD avec Eli10 qui bloque, au final, CHF 200'000.-. Ce montant est là, au cas où des travaux doivent être engagés de manière rapide au niveau de l'électricité. Il n'est pas possible de devoir passer devant le législatif pour pouvoir engager des montants importants en cas de pannes ou en cas de problèmes. La Commune possède également des extensions de réseaux qui sont planifiées en fonction des planifications des permis de construire. Nous avons parfois une certaine visibilité, des préavis qui sont donnés et des projets qui ne se réalisent pas ou qui sont décalés dans le temps. Dès lors, ce sont des choses qui sont difficilement prévisibles. Enfin, le remplacement des armoires est planifiable et prévisible correspondant à un engagement ferme. Le reste est dépendant des projets immobiliers. Voici les précisions qu'estime pouvoir apporter en l'état, M. Frédéric Matthey.

M. Jean-Marc Jeanneret se demande alors du futur de l'arrêté 1358, considérant qu'il reste environ CHF 300'000.- d'ouverts. Ce montant va-t-il être dépensé ou sera-t-il officiellement fermé au 31 décembre?

M. Frédéric Matthey rétorque que ces crédits budgétaires sont valables une année. Il est donc demandé au législatif de valider cette autorisation de dépense valable une année. Si l'argent n'est pas dépensé, alors le crédit s'éteint au 31 décembre. Pour ce qui est de 2018, des travaux sont effectués sur le réseau électrique moyenne tension sur le haut du Landeron qui appartient à Groupe E. Des travaux basses tensions en collaboration avec Groupe E sont prévus au même endroit et sont relatifs au crédit budgétaire 2018.

M. Roland Spring ajoute que cela fonctionnait de la même manière auparavant, à l'exception qu'Eli10 n'était pas gestionnaire. Les crédits non utilisés tombaient à la fin de l'année. Il remarque également que le législatif a bien suivi le tableau des crédits et souligne que le crédit pour l'assainissement des WC publics à l'immeuble Chipot, qui nous a inquiété pendant toute l'année, n'a pas été dépassé. C'est avec plaisir que l'exécutif a pu boucler ce crédit à la satisfaction de tout le monde.

Passage au vote.

L'arrêté est accepté, à l'unanimité, par 36 oui.

5. Modification du règlement relatif à la gestion des déchets - Adaptation de l'article 5.5 "participation de l'impôt"
Arrêté 1389

La parole est donnée à M. Roland Spring, directeur des finances, lequel relève que le Conseil communal étudie diverses solutions afin de réduire les coûts des déchets ménagers, par exemple, un seul passage. Un appel d'offres marché public devra être fait au vu de l'ampleur de ce crédit. Compte tenu des contrats existants, cette démarche peut prendre du temps et ne pourra se réaliser au 1er janvier 2019. En outre, il est possible d'adapter de suite le % de participation de l'impôt et de le passer de 28 à 25 % ce qui représente un montant d'environ CHF 24'000.- à charge de la taxe et non plus des impôts. Les projections effectuées par l'exécutif démontrent que la taxe de CHF 93.- supporte ce report de l'impôt sur la taxe. Le Conseil communal remercie le législatif d'accepter l'arrêté 1389.

Pas de prise de parole des commissions.

Prise de parole des groupes.

Le PSL, par M. Peter Hofs, formule trois remarques notant tout d'abord, lorsqu'il s'agit de prendre une simple décision sur le coût de nos déchets, que le Conseil communal doit une fois encore se plonger dans toutes sortes d'arrangements bureaucratiques pour l'expliquer. Le PSL remercie donc l'exécutif pour le travail effectué. Ensuite, en référence à l'annexe appartenant à ce point, les 25% mentionnés ont déjà été calculés (CHF 145'500 de CHF 582'000.- dans la section *Ménages*). Seul le taux de couverture de l'impôt, dans la même section, donne toujours l'ancien pourcentage de 28% alors qu'il devrait se monter à 25%. En attendant, le PSL accepte la modification et l'arrêté 1389 comme proposé par le Conseil communal. Le PSL relève enfin que si le coût du ramassage des déchets devait augmenter, le PSL demanderait que ce taux soit revu afin que la taxe reste inchangée.

Le PLR, par Mme Nadine Schouller a pris bonne note de cette diminution qui n'influencera pas la facture pour les habitants du Landeron. Elle restera identique donc le PLR accepte à l'unanimité cet arrêté.

Prises de parole individuelles.

M. Roland Spring relève que le Grand-conseil discute actuellement de nouvelles mesures à appliquer. A ce jour nous avons une fourchette entre 20% et 30% mais l'Etat soumettra au Grand Conseil la possibilité de descendre au-dessous de 20%. A voir s'il sera également possible d'aller au-dessus de 30%.

Passage au vote.

L'arrêté est accepté à l'unanimité par 36 oui.

6. Motion du groupe PLR "pour une diminution des coûts pour la collecte locale des déchets"

Le PLR, par Mme Marie-Claude Gross, ne reviendra pas sur la motion du groupe concernant la réduction des collectes de déchets dans la localité, ayant appris que le Conseil communal y travaille. Toutefois, le PLR souhaite qu'un Ecopoint au centre du Landeron soit étudié afin de créer un ramassage du verre, carton, papier et PET dans un endroit approprié, n'éliminant toutefois pas les places de parc existantes. Le PLR attend les propositions du Conseil communal.

M. Pierre De Marcellis, chef des Travaux publics, souligne que l'exécutif s'est intéressé à cette problématique avant même le dépôt de la motion. Il avait étudié l'option proposée à la place de la Gare, et cette solution n'est pas adéquate. Un autre point a dès lors été trouvé, lequel se situe sur la route qui va à la piscine. L'Ecopoint actuel recyclant le verre serait agrandi pour pouvoir récolter ces déchets. Ceci devrait se faire rapidement.

Mme Marie-Claude Gross répond que le PLR est d'accord avec les propos tenus et retire la motion.

7. Motion du groupe PLR "pour une administration redimensionnée"

Le PLR, par M. Jean-Marc Jeanneret, demande un bon accueil à cette motion relevant qu'il s'agit uniquement d'une demande d'étude, d'analyse et de se poser les bonnes questions. Le CC, par M. Roland Spring, président de Commune, invite le législatif à refuser cette motion. En effet, l'audit réalisé par la société *Actaes* qui devait, entre autre, analyser la charge de travail des collaborateurs a démontré que nous sommes dimensionnés correctement. Il n'y a pas de manque notable ou de surcapacité. Chaque personne a suffisamment de travail. L'étude a toutefois démontré un besoin de dotation supplémentaire en ce qui concerne la sécurité publique et l'accueil citoyen, ce qui a été réalisé. Le CC invite le législatif à relire la page 4 de la synthèse remise par *Actaes*. Une fermeture des guichets ne signifie pas moins de travail. Le personnel n'est pas là, sans rien faire. Il travaille (courrier, etc.) en attendant la venue des citoyens au guichet. Peut-être qu'un ajustement dans tel ou tel service doit être fait mais le Conseil communal répète que nous sommes correctement dimensionnés et que notre personnel remplit ses nombreuses tâches à satisfaction en étant au service de nos concitoyens. Encore une fois, le Conseil communal invite le législatif à refuser cette motion.

Pas de prise de parole des commissions.

Prise de parole des groupes.

Le PSL, par Mme Maura Bottinelli s'est penché sur cette motion et partage totalement l'avis du Conseil communal et relève que la coquette somme de CHF 80'000.- a été dépensée pour demander à des personnes qui sont censées être compétentes d'analyser la situation. Par l'audit qui nous a été présenté, nous sommes arrivés à la conclusion que nous étions en sous-effectif et, en conséquence le 2 mai 2017, le législatif a accepté d'engager deux personnes supplémentaires. Le PSL souhaite rendre attentif les conseillers que lorsque nos concitoyens appellent l'administration et personne ne répond, ce n'est pas parce que les employées sont en train de laisser sécher leur verni à ongle, mais bien parce qu'elles sont occupées probablement dans d'autres tâches et qu'elles n'ont pas le temps de répondre. Dès lors, le PSL demande au Conseil général de refuser cette motion.

M. Jean-Marc Jeanneret estime d'une part qu'un audit, c'est comme un thermostat. Nous avons des exigences et l'audit contrôle si l'organisation en place correspond aux exigences fixées par le Conseil communal. Donc cela ne peut être que favorable. Ceci n'est pas un argument. D'autre part les deux personnes ajoutées, malgré que le PLR ait refusé ces deux dotations supplémentaires, font partie de notre déficit budgétaire puisqu'il faut les payer. Aujourd'hui il n'est pas question de travailler plus ou de travailler moins, mais de se poser les bonnes questions, au jour d'internet, au jour ou de plus en plus on va vers des guichets virtuels, est-il souhaitable, raisonnable, que l'administration communale soit ouverte les après-midis et tous les matins. Il n'est pas question de prendre des décisions mais de se poser des questions. Il ne s'agit pas de se dire l'audit est là et il n'y a rien à changer. Le PLR viendra avec des exemples concrets à futur.

M. Roland Spring rappelle que la Commune a engagé deux personnes supplémentaires mais cela représente 0.8 et non pas 2.0 EPT. D'autres part la Commune a repris des activités qui étaient sous-traitées, tels les commandements de payer, par exemple, qui nous coûtaient entre CHF 50'000.- et CHF 55'000.-, tâche désormais attribuée à notre sécurité publique.

Passage au vote.

La motion est refusée par 20 non, 13 oui.

8. Motion du groupe PLR "pour une réduction notable des coûts des décorations de rue"

Le PLR, par Mme Nadine Schouller, revient sur ses propos du dernier Conseil général, et soutient qu'il faut trouver des solutions pour diminuer le coût de l'entretien de ces pots. Le PLR remercie le législatif de soutenir cette motion.

Le Conseil communal, par M. Roland Spring, président de Commune, combat et propose de refuser cette motion. Il a d'une part déjà réduit dans le budget 2019 de CHF 5'000.- le montant consacré aux décorations de rue. D'autre part l'exécutif a pris contact, comme mentionné dans son catalogue de mesures à prendre, avec la Société de Développement du Landeron, laquelle a évoqué être d'accord d'entrer en matière. Donc il ressort de ces discussions avec la SDL, sous certaines conditions, qu'elle est d'accord de prendre en charge l'entretien des 43 bacs posés dans les rues du Landeron. Ceci représente une économie de CHF 15'000.- pour la Commune. Il s'agit de plus de 50% du montant qui figurait dans la motion. C'est pourquoi nous estimons avoir déjà répondu à la motion et vous demandons de ne pas entrer en matière et de la refuser. M. Roland Spring, ajoute, enfin, que la pose des bacs à fleurs avait été plébiscitée par l'ensemble du Conseil général il y a peu de temps, sachant que cela allait nous coûter quelque chose.

M. Pierre De Marcellis estime que "c'est Noël avant l'heure".

Mme Nadine Schouller rétorque avoir toujours trouvé ces pots magnifiques et que ces derniers ont leur place en qualité de modérateurs de trafic. Or, si la SDL refuse pour quelques raisons, de reprendre en mains l'entretien de ces pots, on en restera tout de même à une somme assez conséquente pour les entretenir. Ne devrait-on pas dès lors trouver des solutions (ex. un pot sur deux avec des plantes vivaces, des palmiers, des cactus), des plantes qui ne demandent pas trop d'entretien.

Pas de prise de parole des groupes.

Prises de parole individuelles.

M. Jean-Marc Jeanneret relève que si on lit bien la motion du PLR, il s'agit "d'adopter un pot". Il s'agit de changer un peu le paradigme de la Commune. Il faudrait se poser la question de ce que peut faire le citoyen au sein de sa Commune et non plus se poser uniquement la question de ce que fait la Commune pour le citoyen. C'est donc dans cette optique-là qu'adopter un pot à une autre valeur que simplement pécuniaire. En référence à la motion relative à la bibliothèque, il y a une association qui a mis en place les "livres vagabonds" qui marchent très bien, et ceci semble s'être fait sans subventions. Certes on a réduit de CHF 5'000.- le budget mais en 2017 nous étions à CHF 15'000.-. Nous sommes passés à CHF 30'000.- au budget 2018, nous sommes descendus à CHF 25'000.- au budget 2019, dès lors, il en restera toujours CHF 10'000.- pour la Commune.

M. Roland Spring rétorque que ces CHF 10'000.- ne concernent pas les pots. Le budget pour la décoration à charge de la Commune était à CHF 30'000.-. Nous avons CHF 15'000.- la première année sur crédit. Nous sommes ensuite passés à CHF 30'000.- et désormais, nous souhaitons un peu réduire la voilure, par exemple en passant commande de plantes vertes auprès du paysagiste. Mais sur les CHF 25'000.-, il y a CHF 15'000.- qui concernent les pots, à savoir CHF 7'500.- pour l'arrosage et CHF 7'500.- pour l'embellissement, le changement des fleurs, etc. La motion ne mentionne pas "adopte un pot" mais de réduire de 50%, donc l'exécutif a parfaitement répondu à la motion. La SDL s'est pour l'instant engagée par courrier de prendre, pour un certain laps de temps, les coûts générés par ces pots le temps des difficultés financières de la Commune. On peut certainement faire des économies en allégeant les pots

par exemple, mais ne nous reprochons pas d'avoir trouvé un « *sponsor* » qui est prêt à investir CHF 15'000.- par année.

Pour M. Denis Cuendet, certaines communes françaises offrent la possibilité à leurs citoyens de parrainer les décorations des pots. Et les retraités s'en occupent. Une fois par année une manifestation sympa est organisée autour de ces pots. Nous ne sommes pas obligés de le faire mais cela donne des idées.

M. Roland Spring relève prendre note de ces idées mais estime que de s'occuper de 43 pots, d'autant durant la période des vacances est quelque chose de plus difficile. Mais si vous trouvez des gens ou un quartier susceptible de s'occuper des pots, l'exécutif ne va certainement pas refuser.

Mme Nadine Schouller, se demande si la SDL reprend l'entretien de ces pots cette année, aux comptes 2019, on retrouvera uniquement la somme de CHF 10'000 ?

M. Roland Spring confirme que le budget sera corrigé de CHF 15'000.-, selon accord écrit de la SDL.

Au vu des éléments discutés, le PLR, par Mme Nadine Schouller retire sa motion.

9. Motion du groupe PLR "Etude de réduction des charges pour la bibliothèque"

Le PLR, par Mme Nadine Schouller, relate qu'une demande de position avait déjà été demandée en décembre 2005. Cela fait donc 13 ans. Pourquoi ne pas reprendre l'étude de cotisation annuelle. Nous avons beau dire que la lecture publique est gratuite mais, à l'heure actuelle, le PLR pense que personne ne serait contre, ceci afin de garder la manière de travailler d'aujourd'hui. Nous devons aussi réfléchir à laisser l'accès aux livres pour les enfants de préscolarisation et les enfants d'école primaire. Ce jour une bibliothécaire et une aide-bibliothécaire travaillent. Pourquoi ne peuvent-elles pas gérer le fond de livres qui devrait être créé en supprimant le bibliobus ? Revoir également l'éventuelle régionalisation avec les communes de l'E2L pour mieux répartir les frais. Notre bibliothèque utilise le fond de livres fourni par le Bibliobus mais cela est relativement coûteux. Notre motion ne demande pas de réponse mais demande que cette étude de réduction des coûts soit faite.

M. Jean-Claude Egger, responsable "sports, loisirs et culture", souligne que les statistiques de prêts pour l'année 2017 démontrent que, pour la bibliothèque du Landeron, environ 21'000 prêts ont été dénombrés. Ce nombre ne concerne que la Commune du Landeron puisque le bibliobus fréquente également les communes de Cornaux, Cressier et Lignières qui, à elles trois, comptabilisent plus de 5'000 prêts. A noter encore que, pour notre Commune, 1'800 lecteurs actifs sont inscrits et que les élèves de 22 classes se rendent régulièrement à la bibliothèque. Tout cela pour un coût de CHF 7.50 par habitant et un forfait de CHF 700.- puisque nous bénéficions d'un local fixe. Pour notre Commune, le coût total par habitant se monte donc à CHF 7.65. La fréquentation de nombreux jeunes justifie à elle seule ce montant à une époque où l'illettrisme tend à augmenter dans nos cantons. En termes de volume de livres mis à disposition tant par le bibliobus que par l'éorén, 80% des livres sont fournis par le bibliobus, ce qui équivaut à environ 15'000 livres. L'éorén fournit le solde. Quant aux salaires des bibliothécaires, engagées à 30% chacune, l'un est pris en charge par la commune, l'autre par l'éorén puisque notre bibliothèque est à la fois communale et scolaire. Aux dernières nouvelles également, la commune de Neuchâtel entrerait en matière pour « accueillir » le bibliobus dans ses quartiers périphériques, le Val-de-Ruz, suite à l'engouement suscité par l'initiative lancée contre l'abandon du bibliobus, songe déjà à réintégrer l'association, et l'Etat garantit un versement de CHF 380'000.- pour l'année 2019. Concernant les charges du bibliobus, il est à noter qu'elles regroupent les tâches suivantes pour une succursale :

- Achats de livres;
- Traitement et référencement des documents selon les normes professionnelles;
- Equipement des documents;
- Circulation intercommunale des documents;
- Gestion du matériel informatique;
- Licences et maintenance des postes;
- Configuration et maintenance du site Internet et hébergement de la base de données;
- Ensemble des opérations administratives liées à la gestion de la bibliothèque (inscriptions, rappels, réservations, factures, ...);
- Soutien au personnel de prêt et organisation de certaines animations collectives.

Cette liste nous donne une image de l'ampleur de la tâche qui attendrait des personnes engagées par la commune si, d'aventure, nous nous engageons dans la voie de la création d'une bibliothèque communale adaptée aux besoins de notre population. En conséquence, le Conseil communal recommande au législatif de rejeter cette motion.

Mme Nadine Schouller relève que si on sort les chiffres au 31 décembre 2004, date de la dernière étude qui a été faite, on remarque qu'il y avait 1'691 personnes qui fréquentaient la bibliothèque et que le volume des prêts de livres était de 26'503 donc plus importante que ce qui est à l'heure actuelle. Le PLR ne demande pas la suppression mais qu'une nouvelle étude soit faite, qu'une remise à jour soit effectuée pour voir dans quelle mesure on peut apporter des économies. Le PLR estime que depuis 2005, il serait judicieux de revoir ça et que l'on ait quelque chose de concret au sein du Conseil général. Et si à ce moment-là, rien ne change, il sera pris acte. Mais cela vaut la peine car le volume des livres a baissé et les personnes de 1691 à 1800, ça n'a pas beaucoup évolué depuis 2004.

M. Jean-Claude Egger relève effectivement le total de 26'500 en 2004, un total de 21'000 en 2017. Ce qu'il faut savoir c'est qu'en 2004, Cornaux, Cressier et Lignières n'étaient pas desservies par le bibliobus. 26'503 – 5'234... nous permettent d'arriver au chiffre actuel de 21'000.

Prise de parole des groupes.

Le PSL, par Mme Maura Bottinelli, distribue un document pour que ses propos soient plus clairs. Il relève que contrairement à ses habitudes, puisqu'on le lui reproche assez souvent, elle ne va pas parler d'éthique et de classes sociales, mais va se borner à analyser la motion du PLR sur un terrain qui est plus familier, à savoir les finances. Comme il est possible de le lire sur le document distribué, l'adhésion de la Commune au bibliobus donne accès à un fond constitué de 122'000 livres, sans parler des revues et des DVD. Or, si l'on convertit cela en monnaie sonnante et trébuchante, et en estimant le coût moyen d'un livre à la somme dérisoire de CHF 10.-, on arrive à une fortune de CHF 1'220'000.-. En raison d'un investissement communal annuel de CHF 35'900.- que nous coûte l'adhésion au bibliobus, il nous faudrait presque 34 ans pour pouvoir offrir un choix comparable à notre population. Deux générations d'attente nous paraissent vraiment trop. C'est pour cette raison que le PSL recommande au législatif le rejet de cette motion.

Prises de parole individuelles.

Mme Maura Bottinelli souligne que contrairement à l'intelligence, qui ne connaît pas de classes sociales et qui est plus ou moins équitablement distribuée dans toute la population, l'accès à la culture dépend substantiellement du pouvoir économique des individus.

Une bibliothèque est un vecteur social de première importance parce qu'elle permet aux couches de population moins favorisées de bénéficier d'un bien qu'elles ne pourraient pas se

payer: la lecture! Mais, même pour les plus nantis d'entre nous, l'accumulation de documents qui puissent couvrir tous les espaces des connaissances humaines est hors de portée. L'accès à internet ne peut pas pallier à cela...le domaine informatique convient si l'on recherche ponctuellement des informations spécifiques, et encore, faut-il avoir la capacité de discerner le vrai du faux! On a des exemples à profusion. Si l'on désire approfondir, on est encore et toujours tributaire des livres. À mon sens, une bibliothèque n'est pas à classer entre les dépenses ou les "cadeaux" offerts à la population: elle est à considérer comme un investissement de la Commune pour le bien-être de nos finances futures: des citoyens bien formés peuvent aspirer à un travail mieux rémunéré, ce qui se traduit en une plus-value pour toute la communauté. Se priver des services du bibliobus mettrait donc en péril non seulement l'accès à la culture de ceux qui ne peuvent pas se l'offrir par leurs propres moyens, mais, à long terme, aussi la prospérité de notre village.

M. Jean-Marc Jeanneret relève que le débat est émotionnel et que l'on nous a enfumé avec des chiffres. Or, il relève que le PLR cherche uniquement à donner des pistes. Il constate que l'on a de plus en plus de peine à faire vivre les enfants. Quand on engage des apprentis dessinateur en génie civil, il est de plus en plus difficile de les faire calculer ; la trigonométrie, ils ne savent pas de quoi il s'agit. Il se dit inquiet, lui aussi, pour les populations futures. Les chiffres rendent compte que l'on a de plus en plus de peine à lire.

M. Cédric Caillet, représentant du Conseil d'établissement scolaire, recommande, au nom des enfants de refuser cette motion.

M. Jean-Claude Egger ose espérer que la remarque au sujet « d'enfumer le Conseil général », avec un nombre incroyable de chiffres ne le concerne pas car toute cette recherche lui a pris un temps considérable et il aimerait que l'on respecte son travail.

Mme Nadine Schouller demande, en référence au règlement organique, s'il est possible de laisser cette motion en suspend le temps d'en rediscuter ou est-ce que la motion doit absolument passer ce soir?

M. Yves Jakob, président, confirme que la motion doit être votée ce soir.

Passage au vote.

La motion est refusée par 22 non, 12 oui

10. Motion du groupe socialiste "Promotion économique locale pour un engagement local"

Le PSL, par Mme Gilliane Bürli, relève que dans l'air du temps, plusieurs localités de notre canton se sont déjà lancées dans cette dynamique du soutien des commerces locaux par la voix de leurs autorités. Telles les communes de Corcelles-Cormondrèche, les Brenets ou encore Le Locle. Si certaines communes comme Porrentruy ou les Brenets paient une partie des jetons de leurs Conseillers communaux en bons d'achats d'autres ne le font que pour leurs Conseillers généraux. Tel est le cas de cette motion dont le montant pour 7 conseils généraux par année s'élèverait autour de CHF 8'000. Ceci ne va pas permettre de créer des postes de travail soyons clairs, mais plutôt donner une image positive de la vision politique sur nos commerces. L'intention reste donc louable. A la suite d'une première approche de notre section avec l'association des commerçants de notre village, leur vision est positive sur cette action et ne demande qu'à être engagée.

Le PSL relève encore que l'attractivité d'un village, aussi joli soit-il, doit être soignée et il incombe directement à ses autorités de mettre en place toutes les mesures nécessaires pour

la conserver. Or, les petits commerces locaux jouent un rôle énorme dans ce domaine : ils entretiennent une vie sociale active, ils favorisent les contacts humains en redonnant le sentiment aux habitants d'appartenir à une communauté soudée. Ces acteurs locaux sont pourtant mis de plus en plus en difficulté par la concurrence du commerce en ligne et par les centres commerciaux. C'est pourquoi, le PSL demande au Conseil communal, par sa motion, d'étudier la possibilité de convertir des jetons de présence des élus du Conseil général, en bons d'achats valables uniquement pour les commerces et les entreprises installées sur le territoire communal. Merci de donner une suite positive à cette motion.

M. Frédéric Matthey relève que le CC est d'avis que c'est une fausse « bonne idée ». La Commune soutient déjà le commerce local et est attachée à développer des activités au niveau local mais cette motion loupe sa cible pour plusieurs raisons, par exemple la difficulté à mettre en œuvre, au niveau de l'administration (émission de bons et échanges monétaires), ajoutant une charge administrative à notre administration communale. D'autre part, le législatif n'est pas sans savoir que ce sont les partis qui touchent les jetons de présence. Dès lors ce ne sont pas les élus qui reçoivent les jetons de présence à leurs noms propres mais les partis politiques qui utilisent cet argent pour payer des cotisations, aux sections cantonales par exemple. Dès lors cet élément semble difficilement applicable. Sans avoir porté une étude très approfondie, le Conseil communal suite à des discussions avec l'administration estime que cette demande est difficile à mettre en œuvre et demande au législatif de rejeter cette motion.

Mme Gilliane Bürli rappelle que ce genre d'action est déjà déployé dans plusieurs localités (Porrentruy, les Brenets), Probablement que cela charge un peu l'administration communale et l'on sait que certaines sections sont payées directement à travers les jetons. Cela demanderait une étude de la part du Conseil communal évidemment pour voir comment gérer ceci ; proposer éventuellement aux membres et aux sections de les acheter, de louer par exemple leurs salles de discussions par ces bons. Il y a certainement des choses à faire. Il s'agit d'une approche vis-à-vis des commerçants afin de leur montrer que les autorités sont sensibles à leurs besoins et c'est pour cela que le PSL a déposé cette motion.

Prise de parole des groupes.

L'UDC, par Mme Patricia Wenger, relève que cette motion est louable. Il est certain que nous devons soutenir les commerçants locaux. En outre, il en va de la responsabilité de chacun de faire ses achats où il le souhaite. Le groupe UDC refusera cette motion car les jetons de présence du Conseil général sont versés intégralement dans la caisse de la section de l'UDC laquelle n'a pas d'autres entrées.

Passage au vote.

La motion est rejetée par 25 non, 8 oui.

11. Motion du groupe Canette "visant à demander que soient étudiées et mises en œuvre les mesures adéquates pour faire cesser définitivement le report des charges cantonales aux communes"

La parole est donnée à M. Thierry Linder, lequel rappelle que la motion a été déjà présentée lors du dernier Conseil général. Il ne revient donc pas sur l'excellent résumé transcrit dans le dernier PV du Conseil général. Toutefois, suite à cette présentation, des discussions ont eu lieu et il ressort qu'une position un peu différente est à comprendre derrière cette motion. La première est un "coup de gueule". Nous sommes en effet démunis par rapport à ce qui se passe dans le canton lequel effectue des reports de charges et les justifie de manière plus ou moins aléatoire et plus ou moins concrète. Le Canette ne remet pas en doute le travail de

l'exécutif dans ce sens-là. Au travers de cette motion, le groupe Canette souhaite soutenir le Conseil communal en disant "le législatif est derrière vous et il faut peut-être faire plus que ce que vous pouvez faire aujourd'hui avec l'aide et le soutien du législatif pour pouvoir montrer une fois au Château que ce qu'ils sont en train de faire ne joue pas, et ne joue pas du tout". M. Linder espère avoir pu préciser l'objet et l'idée derrière cette motion.

Pas de prise de parole des groupes.

Prises de parole individuelles.

Mme Maura Bottinelli souhaiterait des explications un peu plus détaillées car elle n'a pas compris ce que le groupe Canette pense que l'on peut faire. Elle remercie le Canette d'avoir reconnu que l'exécutif fait tout ce qu'il peut et comme il peut pour faire avancer les choses. Elle a le sentiment qu'on a élu des conseillers communaux et qu'on ne leur fait pas confiance. Cela la chiffonne un peu. Balayé ce soupçon-là, elle n'a pas compris qu'attendre de nos conseillers communaux. Les envoyer devant le Château manifester avec des pancartes? Que leur demande-t-on de faire? Car étudier des mesures pour expliquer que les économies et les reports de charges nous pèsent réellement, elle estime qu'ils le font déjà. Elle souhaiterait avoir des exemples d'activité.

M. Gregory Mallet souligne que si on savait quoi faire et ce qu'il y a d'optimal, le Canette l'aurait déjà expliqué. Ne suspectant pas le Conseil communal de rester inactif, en outre avons-nous déjà entendu notre Conseil communal râler contre le report de charges? Non. Cela se passe dans les bureaux et éventuellement par écrit mais le résultat ne donne à peu près rien. Il a été dit que la captation de 3 points d'impôts communaux en faveur de l'Etat, deux ont été oubliés et un ajourné. Donc celui-là est en sursis. En outre dans la brochure de vote sur le Rifront, certaines mesures en faveur des communes du haut, d'autres en défaveur des communes du bas ont été adoptées par le Grand Conseil. Celles en faveur ont été adoptées et celles en défaveur ont été reportées une fois, puis une deuxième fois et maintenant on nous annonce qu'elles ont été oubliées. Cette voie-là n'est donc pas suffisante. Il a vu un gilet, orange cette fois, et il espère ne pas en arriver là. On est en train d'économiser 4 francs sur le foot, le tennis et sur les sociétés locales, nous n'aurons pas à manger ce soir, c'est quand même dramatique. Au final, le vrai responsable est l'Etat qui se reporte simplement sur nous. Jusqu'à présent nous avons obtempéré presque sans rien dire, du moins au niveau de la population. Les gens eux ne savent pas ça. Ils ne lisent pas tous les rubriques politiques dans *Arcinfo*. A un moment donné, nous devons sortir de nos quatre murs, fussent-ils magnifiques et se poser la question de savoir que pouvons-nous faire pour être vraiment efficaces. Ça peut être une action citoyenne. Encore une fois, les mesures concrètes, nous ne les avons pas mais nous devons élargir le cercle de ceux qui réfléchissent et non pas déléguer cette tâche uniquement au Conseil communal qui a beaucoup de choses à faire aussi.

M. Frédéric Matthey souhaite apporter un éclaircissement, sans jugement. Les conseillers communaux ne peuvent pas être appelés à manifester ayant une responsabilité d'élus. Nous devons trouver des solutions en lien avec la Constitution neuchâteloise, avec le règlement d'organisation que M. Matthey suggère au législatif de lire, rendant compte d'une multitude d'outils à disposition pour les communes. Il y a possibilité de faire appel à ces différents outils. Peut-être ne sont-ils pas efficaces mais nous sommes dans une démocratie, nous pouvons faire des initiatives et des référendum. Nous avons la chance d'être dans une démocratie donc utilisons ces outils à disposition. Et ne sous-entendons pas des manifestations comme des rassemblements populaires. Nous avons la responsabilité d'élus et nous devons, en premier lieu respecter la Constitution neuchâteloise et la Constitution fédérale.

Passage au vote.

La motion est acceptée par 27 oui et 6 non.

12. Motion de M. Gregory Mallet demandant "que soient créés au sein de la commune des jobs d'été pour les jeunes landeronnais de 16 à 18 ans"

La parole est donnée à M. Gregory Mallet qui, à titre individuel, relève qu'économiser, sabrer, couper est passionnant et enthousiasmant mais cela va un moment. L'idée de la motion est de regarder un peu vers l'avant, vers le futur et, accessoirement, avec une mesure qui, aux yeux de M. Mallet, ne coûterait absolument rien. Permettre aux jeunes de mettre un pied dans le monde du travail et acquérir des compétences. La Commune pourrait alors engager des jeunes, à moindre coût et créer un lien entre les jeunes et les autorités. Des idées concrètes ont été mentionnées dans la motion mais qui ne demandent qu'à s'étoffer. Les gens pourraient éventuellement s'occuper des pots de la Commune si la SDL n'adopte pas les 43. Il y a donc probablement une foultitude d'idées qui doivent être mises sur le tapis et confiées à ces jeunes. Le but n'est pas forcément de déléguer cette tâche au Conseil communal ou à l'administration. Cela rentre dans les objectifs du CAP et une discussion pourrait avoir lieu dans ce cadre-là. M. Mallet est aussi certain que d'autres projets sortiront de cette démarche. Probablement que nous aurons un village encore plus beau à l'avenir. Il ne peut soumettre à ce jour un catalogue mais il ne doute pas que bon nombre d'idées jailliront.

Prise de parole des groupes.

Le groupe UDC, par M. Stephan Bovet, soutient la motion de M. Gregory Mallet. En outre, il estime que les jobs d'été ne doivent pas concurrencer les artisans locaux et l'UDC demande une instruction interne sur la sécurité au travail afin d'éviter tout accident. Il exige un équipement adapté à chaque travail.

Le PSL, par Mme Gilliane Bürli, pense dans sa majorité que les jobs de la Commune ne sont pas adaptés à des jeunes de 16 à 18 ans encore moins durant la période de l'été où les collaborateurs sont moins disponibles car déjà en train de faire 2 jobs puisque souvent leurs collègues sont déjà en vacances. Présenté comme dans la motion, ce job ne correspond pas au besoin. Il faut mettre des travaux de côté dans plusieurs services et en faire comme une banque de données que l'on ressort en temps voulu pour une courte période de quelques semaines. En plus cela demande de la disponibilité de personnes de plusieurs services et les employés communaux ne sont pas préparés à faire de la formation ou du travail social. Nous savons que notre Commune engage parfois des personnes au chômage afin d'aider sur une action précise mais une fois formée la personne n'a plus besoin de support, elle est autonome car c'est un seul job. De plus, la situation financière actuelle ne permet pas ce genre d'action. Après avoir diminué les subventions de plusieurs sociétés locales, de la Fondation de l'Hôtel de Ville, des églises, du Home Bellevue, le PSL trouve déplacé de créer, au sein de la Commune, des jobs d'été même pour les jeunes landeronnais. Le moment est malvenu. Le PSL laisse toutefois la liberté de vote à ses membres.

Prises de parole individuelles.

Mme Sylvie Frochoux, estime qu'il n'est pas du ressort de la Commune de s'occuper de ça mais du ressort du CAP.

M. Thierry Linder estime cette démarche, à titre personnel, très bien. Au nom du CAP, si la Commune a des jobs d'été à proposer, la tâche du CAP consiste à faire le lien avec les jeunes. Il ne pense pas que ce soit la responsabilité du CAP de trouver des jobs d'été, mais s'il faut trouver des jeunes pour mener des travaux proposés par la Commune ou par des citoyens, le CAP se réjouit d'intervenir.

M. Denis Cuendet relève que c'est n'est pas à la Commune de proposer des jobs d'été, même si l'idée est très bonne, mais plutôt aux entreprises locales de créer des jobs d'été avec les aspects sécuritaires mieux gérés.

Passage au vote.

La motion acceptée par 19 oui, 10 non.

13. Divers

M. Yves Jakob, président, notifie la lettre de démission de Mme Karine Froelicher du Conseil d'établissement scolaire, laquelle, pour des raisons professionnelles, ne peut plus assumer pleinement ce rôle et souhaite céder sa place à quelqu'un de plus disponible.

M. Thierry Linder, informe les conseillers que le CAP a ouvert pour la première fois la veille et va officiellement s'ouvrir en janvier. Les choses avancent. Un compte *Instagram* et un compte *Facebook* ont été créés. Ça commence à vivre, c'est sympa.

Mme Anne Amico Guyomarch tient à préciser que quand le mot populisme est employé lors de débats politiques, il est impératif de clarifier la question. Ce terme de "populisme" est en effet utilisé de manière péjorative et elle ne peut pas accepter que l'on attribue ceci au PLR. Si l'on se soucie de la fiscalité et de l'intérêt des citoyens, cela n'en fait pas un parti populiste usant des méthodes démagogiques. Traiter des politiques libéraux et responsables de "populistes" revient à nier le sens même de la démocratie. Le PLR n'est pas un parti qui jouerait le peuple contre les élites. Cette dérive que l'on assimile au populisme est très éloignée des projets du PLR. Rappelons que dans le mot "populisme", il y a le mot peuple. La question qui se pose aux politiques est: "comment ne pas faire de la fiscalité un outil de coercition sociale? Et il est sans doute préférable que la société évolue parce que l'argent circule grâce au travail, plutôt qu'en diminuant le pouvoir de création de richesse en le contraignant dans une fiscalité toujours plus lourde au service de prestations sociales omniprésentes. Quand on parle avec les citoyens, ils pensent payer déjà suffisamment d'impôts.

Mme Sylvie Frochoux se dit surprise que ce mot "populisme" ait comme ça choqué d'autant que M. Jean-Marc Jeanneret a souvent été entendu tenir des propos parfois peu élogieux vis-à-vis des représentants du Conseil général.

M. Roland Spring, président du Conseil communal, relève qu'une personne assiste deux fois par année, à l'Hôtel de Ville, à une réunion, sans pouvoir prendre la parole. Il est sûr qu'elle en meurt d'envie mais jusqu'à présent, cette personne ne pouvait prendre la parole. De temps en temps, elle chuchotait des réponses à l'exécutif. Cette personne est Christian Persoz qui assiste, ce jour, à sa dernière séance du Conseil général, en qualité de responsable des finances. Peut-être lui aurons-nous donné l'envie de participer au Conseil général; à lui de voir de quelle manière il souhaitera assister à nos séances. Christian est entré à la Commune le 1er juillet 1983, il a tout d'abord travaillé comme préposé au contrôle des habitants, secrétaire-caissier du centre régional de secours, avant de prendre la responsabilité des finances. Il a donc accompagné, établi, de 1991 à 2019 29 budgets. Des comptes, il en a établi de 1990 à 2019, 28 exercices comptables. Il a eu la joie, espérons-le, de côtoyer 6 directeurs des finances en 28 ans. Pierre Girard, de 1990 à 1992, Philippe Scemama, de 1992 à 1996, André Villat de 1996 à 2004, Annabelle Meyrat, de 2004 à 2009. Roland Perret-Gentil, de 2009 à 2010. M. Roland Spring et Christian Persoz travaillent ensemble depuis juillet 2010. Il a bien entendu également accompagné d'autres grands dossiers. Il a été confronté à la suppression de dépenses puisqu'il a vécu la période de 2005 où il a fallu tenir des séances et des séances

supplémentaires afin de diminuer les budgets de la Commune en très mauvaise situation. Il s'agit donc d'un éternel recommencement. Il a également suivi les évolutions dans le cadre du MCH1 et du MCH2, le frein à l'endettement. Les finances ayant passablement changé, tout est devenu passablement complexe mais a offert des perspectives plus intéressantes. M. Persoz a connu des périodes de déficit, des périodes de bénéfice. Il a eu de nombreuses séances avec certains conseillers généraux, membres de la commission financière et a toujours su répondre aux questions. Quelques caractéristiques de Christian: rigoureux, minutieux, très précis, parfois trop précis aux yeux du Conseil communal. Son travail est toujours bien fait, il a un engagement très fort, il est disponible, respectueux de la hiérarchie et des tâches. Le Conseil communal aura encore l'occasion de le remercier lors d'une autre manifestation. Nous lui souhaitons une très agréable retraite, beaucoup de plaisir avec sa petite fille et avec la prochaine qui semble en route. Il aura suffisamment de travail. Nous lui souhaitons, surtout, une très bonne santé.

Longs applaudissements dans l'assemblée.

M. Roland Spring souligne et rassure que malgré les finances, certes pas très bonnes, le Conseil communal aura l'occasion de remercier M. Persoz d'une autre façon. Il conclut en informant les conseillers que l'apéritif sera un peu plus *light* que d'habitude. En outre, heureuse surprise, un *sponsor*, Thierry Jaquier, *Petitpain*, a apporté des gâteaux. Merci à lui.

Applaudissements de remerciements dans l'assemblée.

Au nom du Conseil communal, M. Roland Spring souhaite d'agréables fêtes de fin d'années aux conseillers et les convie à l'apéritif. Il leur adresse, ainsi qu'à leurs proches, ses meilleurs vœux de santé.

Il est 21h32, le président lève la séance et souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous.

Le président :

Yves Jakob

Le secrétaire :

Marc Juan